



**Contre la Loi
Travail XXL :
tou-te-s dans la rue
le 12 septembre**



La régression sociale ne se négocie pas elle se combat

On a toutes les raisons de se révolter

L'heure est grave pour celles et ceux qui n'ont que leur travail pour vivre !

Il faut empêcher ce recul de civilisation !

Il faut se mobiliser dans l'unité la plus large !

Projet Macron :

Enrichir les plus riches en appauvrissant les plus pauvres !

C'est la fin du code du travail comme socle commun de droits pour tous !

C'est l'instauration d'un code du travail par entreprise, via la généralisation d'accords dérogatoires !

C'est le retour au patronat de droit divin ! C'est l'insécurité Sociale Généralisée !

C'est la baisse des salaires !

C'est la fin du CDI avec des CDD renouvelables à l'infini !

C'est la possibilité de licencier plus facilement et de plafonner les indemnités !

C'est la hausse de la CSG pour les retraités !

C'est la casse de la Sécurité sociale au bénéfice des assurances privées.

C'est la baisse des allocations chômage !

C'est le retour au 19ème siècle !

**...ET LE SOCIAL,
BORDEL!**



● ● ● PERMIS DE LICENCIER À TOUT VA!

Désormais votre contrat de travail ne vous protégerait plus, l'employeur aurait la possibilité de se débarrasser de vous si vous n'acceptez pas une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération par rapport à l'augmentation de votre temps de travail.

Les employeurs pourraient facilement calculer le coût de l'indemnité de licenciement et son amortissement avec l'embauche d'un jeune de qualification égale mais bien moins bien

payé que vous. Comme à GM&S aujourd'hui, les grands groupes pourraient désormais organiser les difficultés d'une entreprise dont ils veulent se débarrasser en France pour aller produire ailleurs à moindre coût.

Avec la loi XXL c'est le dumping social et les licenciements boursiers institutionnalisés! Des milliers d'emplois, particulièrement dans l'industrie, sont menacés.

L'arme fatale du patronat : les ruptures conventionnelles collectives

Finalement, le dernier outil que veulent mettre en place les ordonnances présentées par le gouvernement Philippe est l'élargissement des ruptures conventionnelles individuelles à l'échelle collective. Il sera ainsi beaucoup plus facile de déguiser un plan social, notamment les « plans de départ volontaire » en rupture conventionnelle collective, supprimant au passage les droits des salariés concernés par les plans sociaux.

**LE MARDI 12 SEPTEMBRE TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION ET
DANS LA GREVE A 10 HEURES COURS GUYNEMER A COMPIEGNE.**